

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 01/12/2008

Réception par le Prefet : 01/12/2008

Publication : 05/12/2008



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2008-13-4-3

Séance du vendredi 28 novembre 2008

### **Participation du Conseil Général au dispositif d'évaluation des besoins et d'élaboration des Plans d'Actions Personnalisés (PAP) des retraités relevant de la Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse (CRAV).**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport n° 2008/I - 4<sup>e</sup>/03 relatif au Budget Primitif 2008, actions en faveur des personnes âgées,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise le Président à signer la convention de partenariat jointe au rapport.
- précise que les recettes seront recouvrées au chapitre 74, fonction 53, nature 7488.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions